



AVIS DE CONSULTATION

CITE DE LA CONNAISSANCE

ÉTUDES DE PROGRAMMATION

1. Maitrise d'ouvrage

Maître d'ouvrage : Nouvelle-Calédonie
Mandataire du maître d'ouvrage : SECAL

2. Objet de la consultation

Etudes de programmation en vue de la construction de la Cité de la Connaissance à Nouville à Nouméa, comportant :

- La mise au point du concept et du préprogramme,
- L'établissement du programme technique détaillé,

3. Procédure de passation

Contrat de prestation dont le montant des prestations est inférieur au seuil fixé à l'article 1er de la délibération n°424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics en Nouvelle-Calédonie.

4. Consultation – retrait des dossiers et renseignements

Cette consultation est ouverte. Les documents de consultation correspondants sont publiés sur la plateforme www.marchespublics.nc afin que tout opérateur économique ayant les capacités nécessaires et en situation de régularité administrative, fiscale et sociale, puisse y répondre.

Les documents de consultation téléchargeables sur la plateforme comprennent :

- Le présent avis,
- Le règlement de consultation,
- Le projet de contrat et ses annexes,
- Le CCAP,
- Le cahier des charges.

5. Date limite de réception des offres

Les offres devront être déposées sur la plateforme www.marchespublics.nc avant le **Judi 6 Janvier 2022 à 17h00**.

6. Autres renseignements

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.